



La taxe _____
d'apprentissage
2025



Pourquoi

nous verser votre
taxe d'apprentissage ?

Le lycée La Ricarde est un acteur clé de la formation dans les domaines de la nature et de l'agroéquipement. En tant que Pôle public Région Sud en agroéquipement, il prépare les jeunes aux métiers de l'agriculture, de l'agroéquipement et de la gestion et protection des espaces naturels, en lien direct avec les besoins des entreprises et des collectivités.

Votre taxe d'apprentissage permet d'investir dans du matériel de pointe pour la maintenance et la conduite des machines agricoles, garantissant une formation au plus proche des réalités du terrain. Elle aide aussi à développer des projets pédagogiques innovants autour de la gestion des espaces naturels et de l'agriculture durable. Enfin, elle renforce le lien avec les professionnels du secteur en formant des jeunes qualifiés et prêts à intégrer le monde du travail.

En soutenant La Ricarde, vous participez à l'avenir de l'agriculture et de la transition écologique dans notre région.

Grace à vous
en 2024

- **Financement de séjours professionnels et citoyens** avec nuitées (Espagne pour les GMNF, Salon pro pour les AE, parcours citoyen pour les 3^{ème}...)
- **Financement de matériels pour les ateliers** (renouvellement des machines pour la filière Environnement, outils et matériels divers pour la filière Production). Financement des transports en bus.

En quelques
chiffres

100%
de départs en stage
en entreprise chaque année

180
élèves au total
sur l'ensemble des formations

20
sorties par semaine
pour l'ensemble des 9 classes
de La Ricarde (Visites pro,
travaux pratiques etc...)

100%
d'insertion professionnelle
Chiffre observé pour les filières
Agroéquipement, CAPa Métiers de
l'Agriculture et Travaux forestiers

Nos formations

- **3^{ème}** de l'Enseignement Agricole
- **CAP** Métiers de l'Agriculture - Cultures Méditerranéennes - Horticulture
- **CAP** Travaux Forestiers
- **BP** Conducteur de Machines Agricoles - en alternance
- **BAC PRO** Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
- **BAC PRO** Agroéquipements
- **BTSa** Génie des Équipements Agricoles - en alternance



Nos objectifs
en 2025

- **Mise en place d'un événement** pour réunir les anciens du lycée et les partenaires
- **Voyage de classe** au SIA et SIMA 2026
- **Investissement matériel** pédagogique et matériel pour l'exploitation agricole
- **Actions d'aide à l'orientation** pour la classe de 3^{ème}
- **Séjour en Camargue** pour les classes de GMNF
- **Agrandissement de photos** dans le lycée pour valoriser les actions des élèves et les partenaires
- **Investissement dans les nouvelles technologies** en matière d'agroéquipement à destination des élèves (par exemple : imprimante 3D pour la création de pièces)



La marche à suivre

ENTREPRISE

Taxe d'apprentissage :
0,68 % de la masse salariale de 2024

87% 13%

part principale destinée au financement des formations par apprentissage. Déclarée mensuellement en DSN et versée aux URSSAF

fraction solde payée via la DSN d'avril

Comment nous soutenir ?

COMMENT ATTRIBUER LES 13% AU LYCÉE LA RICARDE ?

01. SOLTÉA

Se rendre sur la plateforme Soltéa :

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/connexion-lespace-privé>

02. RECHERCHER LE LYCÉE

Lycée Public Professionnel Agricole La Ricarde

1016 Chem. de l'École d'Agriculture

84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Code UAI : 0840606C

N°SIRET : 198 401 101 00029

@lparicarde

www.lpa-ricarde.fr



03. AFFECTER LE SOLDE

Affecter le solde de votre taxe d'apprentissage